

la presse québécoise, de tous les journaux francophones, même d'un éditorialiste de la *Gazette de Montréal*. C'est une attitude trop facile et, je dirais même, peu responsable de rejeter l'opposition du Québec à la charte en l'attribuant à de petits groupes comme le NPD et les intellectuels, dont faisait partie le premier ministre jusqu'à ce qu'il fasse une déclaration contraire.

Cette question, selon moi, est évidemment de première importance et j'aimerais en parler durant quelques minutes parce qu'elle...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je me rends compte que la question est importante, comme l'a souligné le député, mais il doit quand même y avoir une certaine limite aux déclarations que peuvent faire les députés en réponse à une déclaration ministérielle. Je suis certain que le député voudra en tenir compte.

**M. Lewis:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Il est très peu responsable, je le répète, de rejeter l'opposition du Québec à la charte en l'attribuant à de petits groupes alors qu'elle représente de toute évidence une attitude presque unanime au sein de cette province.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Non, monsieur. Vous n'en savez rien.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, si elle ne reflète pas l'opinion de la majorité des membres de l'Assemblée nationale du Québec, il ne reste plus qu'à conclure soit que la tenue d'élections s'impose là-bas, soit que l'ensemble des membres de ladite assemblée, à quelques exceptions près, ne connaissent rien à leur province, tandis que les aigles d'en face sont omniscients, ce dont je doute fort.

**Le très hon. M. Trudeau:** Le député proposerait-il la tenue d'une élection sur cette question?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je me permets de rappeler au député les dispositions du Règlement. L'autre jour, un député a rappelé à la présidence que les déclarations faites à la Chambre—qu'il s'agisse d'une déclaration d'un ministre ou de déclarations faites en réponse à la prise de position d'un ministre—devraient, autant que possible, se limiter aux faits, ne pas prêter à controverse et ne pas être formulées d'une manière susceptible de provoquer un débat. J'invite donc, une nouvelle fois, le député à tenir compte de cela.

**Le très hon. M. Trudeau:** Je répète ma question, suggérez-vous que nous ayons des élections sur la question, des élections fédérales?

**M. Lewis:** Non, je ne suggère rien de semblable.

**Le très hon. M. Trudeau:** Cela en avait tout l'air. Vous feriez mieux de rectifier les bleus.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur. .

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Lewis:** ...si vous voulez que je me conforme au Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député a la parole.

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, je suggère, d'abord, que les discussions constitutionnelles se continuent et, ensuite, qu'en rédigeant les modifications à la constitution on tienne compte de la situation au Québec ainsi que de l'attitude vis-à-vis de la charte de tous les partis politiques, sinon de la majorité de la population, comme je crois que c'est le cas. Et il faut bien comprendre ces deux objectifs et s'en accommoder si le Canada doit rester uni.

En conclusion, je suis d'accord avec le chef de l'opposition (M. Stanfield): le mot charte pour désigner le document qui a résulté de la conférence de Victoria est peut-être un peu fort. J'espère toutefois que les discussions se poursuivront et qu'elles porteront sur les programmes économiques et sociaux plutôt que simplement sur la forme et d'autres questions juridiques. Je suis d'avis que nous aurions dû demander comment le Québec entendrait exercer ces pouvoirs, quels programmes il prévoyait; les autres provinces et le gouvernement fédéral auraient pu être d'accord, plutôt que de parler simplement de langage constitutionnel, pour discuter les programmes auxquels ce langage est censé permettre d'arriver. Je ne crois pas qu'on doive faire le vide pour rédiger la constitution. Elle devrait être le résultat de la situation, des programmes et des objectifs de la nation tout entière. Monsieur l'Orateur, au nom de mon parti, je souligne que nous devrions poursuivre les discussions constitutionnelles et exploiter comme nous le pouvons, les innombrables possibilités de notre grand pays.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) vient d'annoncer que le gouvernement fédéral a accepté la Charte de Victoria. Le contraire m'aurait étonné évidemment, mais il s'est montré un peu inquiet du fait qu'une province, soit la province de Québec, ait répondu non. Il s'agit de savoir qui a dit non. Je me demande si ce n'est pas plutôt le premier ministre qui a dit non, à Victoria, en refusant de reconnaître les exigences du Québec, plus particulièrement en ce qui a trait à l'article 94A de la Constitution.

A tout événement, monsieur l'Orateur, il semble que le problème, relativement au projet de charte ou à la formule d'amendement de la Constitution, est d'ordre financier. La province de Québec réclame des pouvoirs dans le domaine de la sécurité sociale et le gouvernement fédéral les lui refuse. Il ne s'agit pas, à mon sens, de savoir si l'on pourra amender la Constitution et, dans l'affirmative, de quelle façon, car si on l'a déjà modifiée, on peut encore le faire à l'avenir. Au fait, on n'a qu'à lire les articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour se rendre compte que, depuis 20, 25 ou 30 ans, particulièrement en ce qui a trait au domaine de la sécurité sociale, des ententes ont été conclues entre les provinces et le gouvernement fédéral en vue d'amender la Constitution, mais que ces ententes ont toujours été orientées vers la centralisation des pouvoirs, alors qu'actuellement, on veut en revenir à la décentralisation des pouvoirs.